

DOMAINE DE FORMATION : SCIENCES TECHNOLOGIES, SANTE

UFR DE SCIENCES ET TECHNIQUES

REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE LICENCE

MENTION : SCIENCES DE LA VIE

EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 à L.612-4, relatifs au déroulement des études supérieures de premier cycle ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

## Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3<sup>e</sup> cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

## Section 2. Déroulement de la licence

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits ECTS (European Credit Transfert and accumulation System).

La licence mention « Sciences de la vie » est organisée sous la forme des parcours suivants :

- L1 Sciences de la vie, socle (accès L1),
- L1 Sciences de la vie, parcours option santé (LAS) (accès L1),
- L2, L3 Sciences de la vie, parcours Sciences de l'Environnement : Géologie, Écologie (SEGE) (accès L2, L3 parcours SEGE),
- L2, L3 Sciences de la vie, parcours Biochimie Génie Biologique (BGB) (accès L2, L3 parcours BGB),
- L2, L3 Sciences de la vie, parcours option Santé (LAS) (accès L2 et L3 parcours BGB).

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de licence sont organisés sur trois années, soient 6 semestres consécutifs notés de S1 à S6.

Au sein d'une même mention, une licence permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de la formation.

La licence permet de développer les compétences décrites dans le référentiel de compétences de la formation. Ces compétences intégratrices contiennent les compétences décrites dans la fiche RNCP 24530 de la formation (cf. le site de France Compétences). Le référentiel de la Licence Sciences de la Vie contient deux compétences principales, *Résoudre une problématique scientifique (Compétence 1)* et *Mener une démarche scientifique en utilisant l'expérience ou la modélisation (Compétence 2)*, ainsi que deux compétences complémentaires, *Communiquer scientifiquement (Compétence 3)* et *Concevoir un projet en cohérence avec les champs professionnels de la mention (Compétence 4)*.

Les UEs et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une, ou deux, compétence finale et à un niveau de ces compétences. Elle est désignée par le numéro du semestre suivi de celui de la compétence ou d'une des compétences.

### Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en premier cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits ECTS affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire de la L1 ou la L2), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

### Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Chaque étudiant inscrit en licence conclut un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

### Section 5. Organisation des enseignements

La formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Des mesures d'accompagnement à la réussite peuvent venir en complément de la formation accréditée.

#### 5.1 : Approche par Compétence :

L'Approche par Compétence est une méthode d'ingénierie de formation qui prend comme objectif de formation le référentiel de compétences. Les étudiants sont accompagnés dans le développement de leurs compétences via des ECUEs spécifiques : les Situations d'Apprentissages et d'Évaluation (SAÉ). Ces ECUEs proposent un accompagnement formatif de l'étudiant par l'enseignant accompagnateur dans le développement des compétences associées (corrections régulières des livrables, séances de régulations de groupes ou individuelles). Des outils d'accompagnement des étudiants à la réflexivité sont aussi mis en place.

Cette méthode permet à l'étudiant de comprendre les attendus de la formation et de corriger son travail en amont de l'évaluation.

### 5.2 Dispositif CapL1/Cap L2 (année L1)

Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE visant à améliorer la réussite des étudiants en premier cycle universitaire, l'Université de Toulon propose des dispositifs Cap L1 et Cap L2 à des étudiants de L1 des licences Sciences de la Vie, Informatique, Mathématiques, Physique-Chimie et Sciences pour l'Ingénieur, en difficulté au premier semestre. Le dispositif Cap L1 est une mesure d'accompagnement d'une première année de licence en deux ans qui fait l'objet d'un *COMPLÉMENT AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DES LICENCES POUR LES CAP L1*.

Le dispositif Cap L2 est un aménagement d'études prévoyant que l'étudiant suive des enseignements de renforcement, au semestre 2, sous forme de 20 heures de TD supplémentaires (UECAPL2).

Le dispositif Cap L2 s'adresse en priorité aux étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 (< 10 /20) au semestre 1. Leur sélection est assurée par le jury de L1 sur la base des critères suivants : assiduité, participation aux TD au semestre 1 et motivation.

Les étudiants rejoignent le dispositif après entretien avec le responsable pédagogique de la L1, sous réserve des places disponibles.

Pour être inscrit dans le dispositif Cap L2, l'étudiant doit avoir reçu et accepté la proposition de bénéficier de cet aménagement d'études spécifique. Il s'engage dans le dispositif Cap L2 par la signature d'un contrat pédagogique de réussite établi par le responsable de la formation.

Le contrat pédagogique de réussite mis en place est un engagement réciproque entre l'équipe pédagogique et l'étudiant afin de tout mettre en œuvre pour réussir au mieux cette première année d'études universitaires en validant son année. De son côté, l'étudiant s'engage à un sérieux et une assiduité contrôlée. La capacité d'accueil du dispositif Cap L2 est de 24 étudiants. En cas de non-respect de ses engagements et sur demande du responsable pédagogique, l'étudiant quittera le dispositif, laissant la place disponible à un autre étudiant sélectionné par le jury et volontaire.

### 5.3 Dispositif « Grand Large » (de la L1 à la L3)

Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE visant à améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, l'Université de Toulon propose, en Licence SV, l'accès à un dispositif Grand Large aux étudiants souhaitant s'orienter vers les grandes écoles (école d'ingénieur, École Normale Supérieure, école vétérinaire) ou vers des masters très sélectifs.

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences dans des disciplines complémentaires et d'exercer leur goût pour la recherche.

Les étudiants inscrits dans le dispositif Grand Large suivent une UE optionnelle dès le semestre 2 de la L1 (UEGdLarge). La validation de cette UE donne droit à des ECTS surnuméraires (en L1, 5 ECTS au semestre 2, en L2, 5 à chaque semestre) c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le décompte des 180 crédits nécessaires à l'obtention de la Licence.

Le descriptif de l'UEGdLarge en L1 est donné dans la maquette de la L1 SV.

La capacité d'accueil du dispositif Grand Large est de 12 étudiants sélectionnés à l'issue du semestre 1 sur la base de leurs résultats au semestre (moyenne générale, notes de chimie, de mathématiques et d'anglais), d'une lettre de motivation et d'un CV.

Les étudiants souhaitant intégrer le dispositif en L2 ou en L3, dans la limite des places disponibles, doivent fournir le même dossier.

Une commission composée d'enseignants de l'UFR Sciences & Techniques impliqués dans le dispositif (nommée ci-dessous « commission compétente ») est chargée de sélectionner les étudiants et de valider leur progression dans le dispositif. Elle est également compétente pour examiner toute proposition de modification du dispositif Grand Large.

La progression des étudiants dans le dispositif en L2 et en L3 repose sur une décision de la commission compétente qui examine les résultats obtenus. Les étudiants ayant validé la ou les UEGdLarge de l'année précédente sont prioritaires sur les étudiants qui intègrent le dispositif en cours de formation.

Les étudiants sélectionnés pour le dispositif Grand Large signent un contrat pédagogique les engageant à une obligation de présence à tous les enseignements de l'UEGdLarge. **Validation de l'option UEGdLarge avec obtention des crédits ECTS associés :**

L'UE optionnelle Grand Large ne peut être validée et définitivement acquise avec les crédits ECTS associés que si la note obtenue à l'UE est supérieure ou égale à 10/20 et si la note de chaque ECUE qui la compose est supérieure ou égale à 8/20.

Aucun redoublement n'est possible dans le dispositif Grand Large, sauf pour raison dûment justifiée laissée à l'appréciation de la commission compétente.

#### 5.4 Parcours LAS (pour les étudiants du parcours BGB)

Voir le document *COMPLÉMENT AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DES LICENCES POUR LES LICENCES AVEC OPTION ACCÈS SANTÉ (L.AS)*

#### 5.5 Dispositifs Stage (de la L1 à la L3)

Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE visant à améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, l'Université de Toulon propose, en Licence SV, l'accès à deux dispositifs Stage. Les objectifs de ce dispositif sont de permettre aux étudiants de suivre un stage à chaque semestre du cursus afin de construire leur projet professionnel.

- Stage non obligatoire attributif d'ECTS : les étudiants inscrits dans ce dispositif s'inscrivent dans une UE optionnelle : UEStage. La validation de l'UEStage nécessite la réalisation d'un stage de plus de 35h par l'étudiant. Elle donne lieu à l'acquisition de crédits surnuméraires c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le décompte des 180 crédits nécessaires à l'obtention de la Licence. Ce stage doit être obligatoirement terminé avant la tenue du jury d'année.
- Stage non obligatoire non attributif d'ECTS : les étudiants peuvent réaliser un stage non attributif d'ECTS sur toutes les périodes d'ouverture de l'Université.

#### 5.6 Dispositif Fair Winds (L2)

Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE visant à améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, l'Université de Toulon propose, en Licence SV, l'accès à un dispositif Fair Winds. Les objectifs de ce dispositif sont de permettre aux étudiants de développer leur culture à l'international.

Les étudiants inscrits dans le dispositif Fair Winds suivent une UE optionnelle aux semestres 3 et 4 de la Licence (UEFairWinds) pour permettre une mobilité en Licence 3ème année. La validation de cette UE donne droit à des ECTS surnuméraires (2 au semestre 3 et 2 au semestre 4) c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le décompte des 180 crédits nécessaires à l'obtention de la Licence.

La capacité d'accueil du dispositif Fair Winds est de 12 étudiants sélectionnés sur la base de leur motivation et leurs résultats académiques en Licence 1ère année. La sélection sera réalisée par le responsable de l'UEFairWinds. Cette UE optionnelle propose des enseignements complémentaires d'anglais scientifique facilitant le suivi d'une licence dans un pays anglophone (12h par semestre) ainsi qu'un travail distanciel de remise à niveau en anglais (12h distanciel). Des séances de tutorat (4h par semestre) sont prévues pour accompagner le travail personnel de l'étudiant dans son projet de mobilité internationale (CV, lettres de motivation, programme pédagogique, documents administratifs).

#### 5.7 Dispositif Écoguide pour les étudiants du parcours SEGE (de la L2 à la L3)

Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE visant à améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, l'Université de Toulon propose, en Licence SV, l'accès à un dispositif Écoguide construit en partenariat avec le Parc National de Port-Cros et l'association les Petits débrouillards. Les objectifs de ce dispositif sont de former des étudiants aux enjeux du Parc National de Port-Cros et de ses Aires d'Adhésion mais aussi à l'animation scientifique vers le grand public.

##### Dispositif en L2

Les étudiants inscrits dans le dispositif Écoguide en L2 suivent une UE optionnelle de préparation à la formation Écoguide au semestre 4 de la Licence (UE Animation) afin de pouvoir être sélectionnés pour les UEs de formation aux semestres 5 et 6. La validation de cette UE donne droit à des ECTS surnuméraires (2 au semestre 4) c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le décompte des 180 crédits nécessaires à l'obtention de la Licence.

##### Validation de l'UE Animation

L'UE Animation est validée si les étudiants ont validé l'entièreté de la formation des Petits débrouillards à l'animation scientifique.

##### Dispositif en L3

Les étudiants inscrits dans le dispositif Écoguide en L3 suivent une UE optionnelle par semestre (UEEcoguide) La validation de cette UE donne droit à des ECTS surnuméraires (3 par semestre) c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le décompte des 180 crédits nécessaires à l'obtention de la Licence. Un open-badge « Écoguides scientifiques de la région PACA » est délivré à la suite de la validation des deux UE optionnelles (une par semestre).

La capacité d'accueil du dispositif Écoguide est de 12 étudiants sélectionnés sur la base de la validation de la formation à l'animation scientifique des Petits débrouillards (en cours ou validée), de leur implication dans la

protection de l'environnement et de leurs compétences naturalistes. La sélection sera réalisée par une commission compétente composée d'enseignants de l'UFR Sciences et Techniques et de représentants des partenaires socio-professionnels impliqués dans la formation des Écoguides.

#### Validation des UEÉcoguide

Les UEÉcoguides sont validées par la commission compétente dès lors que les étudiants remplissent l'ensemble des critères et des compétences décrites dans l'open-badge « Écoguide Scientifique de la région PACA ». Les étudiants doivent réaliser un portfolio de présentation permettant de prouver à la commission leurs compétences.

## Section 6. Conditions de scolarité et d'assiduité

### **Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique est obligatoire aux deux semestres. Elle vaut inscription aux examens. L'étudiant est tenu d'avoir une démarche active d'inscription dans un groupe TD, TP ou en lien avec un enseignement ou une option. Cette inscription est soumise à la validation du responsable d'année ou d'enseignement. En l'absence d'inscription pédagogique au plus tard la première semaine du mois d'octobre, l'étudiant se voit relancé par courriel de la scolarité. En cas de réponse, la situation de l'étudiant est analysée et le cas échéant régularisée avec la mise en place d'un accompagnement dédié pour les étudiants en situation particulière. En cas d'absence de réponse, aucune suite n'est donnée à l'inscription pédagogique des étudiants concernés. Le défaut d'inscription et de ce fait, la non inscription dans les listes des autorisés à composer aux examens est alors notifié par courrier.

### **Présence aux enseignements**

Tous les enseignements sont obligatoires. L'appel est réalisé par les enseignants en TD, TP et le cas échéant, en cours magistral à leur convenance, grâce aux moyens mis à leur disposition (listes d'émargement ou QR Code). L'étudiant est tenu de régulariser toute absence auprès de la scolarité pédagogique de sa formation dans un délai de 7 jours à compter du premier jour d'absence, en précisant si son absence concerne des évaluations. Il est également tenu d'excuser son absence auprès des enseignants concernés.

L'absence est considérée comme justifiée dans les situations suivantes : maladie avec certificat médical original, hospitalisation avec un certificat mentionnant les dates d'entrée et de sortie, décès d'un proche (acte de décès), convocation officielle (permis, emploi, stage, administration...). Toute autre situation est soumise à l'appréciation du responsable d'année. La récurrence de ces situations ne pourra cependant pas être acceptée.

Un suivi de l'absentéisme est réalisé en début de semestre conjointement par la scolarité pédagogique et le responsable d'année et donne lieu à deux courriels de rappel des obligations d'assiduité. Au plus tard à la fin du mois d'octobre, les étudiants en situation d'absences répétées sans justification et n'ayant pas répondu aux courriels de la scolarité, sont convoqués par le directeur devant une commission ad'hoc dite d'assiduité, afin d'expliquer leur situation d'absence. Les étudiants peuvent se faire accompagner par une personne de leur choix. Cette commission est composée du directeur de la faculté, du responsable d'année ou de leurs représentants respectifs, et d'un personnel administratif. Suite à l'entretien, la commission peut proposer un accompagnement spécifique pédagogique ou personnel selon la situation de l'étudiant. Elle identifie

également les étudiants non assidus et en communique la liste au jury de validation des notes et résultats compétent. Le jury peut alors se réunir et le cas échéant, décider du résultat Défaillant de l'étudiant à l'année. L'étudiant n'est plus alors autorisé à se présenter à l'ensemble des évaluations de sa formation (sessions 1 et 2 du contrôle terminal et contrôle continu).

### **Présence aux évaluations**

Toute évaluation est obligatoire. L'étudiant est tenu de régulariser toute absence auprès de la scolarité pédagogique de sa formation dans un délai de 7 jours à compter du premier jour d'absence, en précisant si son absence concerne des évaluations. Il est également tenu d'excuser son absence auprès des enseignants concernés.

L'absence est considérée comme justifiée dans les situations suivantes : maladie avec certificat médical original, hospitalisation avec bulletins d'entrée et de sortie, décès d'un proche (acte de décès), convocation officielle (permis, emploi, stage, administration...). Toute autre situation est soumise à l'appréciation du responsable d'année. La récurrence de ces situations ne pourra cependant pas être acceptée.

Lors de la délibération du premier semestre, le jury peut décider, au vu du nombre d'absences injustifiées aux évaluations, du résultat Défaillant de l'étudiant. L'étudiant n'est plus alors autorisé à se présenter aux évaluations du deuxième semestre de session 1 et de session 2 du contrôle terminal ou du contrôle continu.

Lors de la délibération d'année, le jury peut également décider du résultat Défaillant de l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux évaluations de session 2.

Une demande de recours de la décision de défaillance de l'étudiant peut être faite auprès du directeur de la Faculté des Sciences et Techniques. Cette demande ne confère aucun droit à l'étudiant.

### **Obligation des étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS**

Pour les étudiants boursiers, la Faculté des Sciences et Techniques a l'obligation de signaler au CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) les cas d'absentéisme non justifié. Le CROUS peut alors décider la suspension de la bourse et le remboursement des sommes perçues. La justification de la présence aux TD, TP et SAE se fait par l'intermédiaire d'un formulaire de suivi. Dans ces conditions, l'étudiant boursier fait émerger l'enseignant à chacune des séances de TD et TP ou SAE auxquelles il assiste. Les formulaires de suivi sont à la disposition des étudiants boursiers au niveau de la scolarité pédagogique.

## **Section 7. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

### **7.1. Type de contrôle et modalités de la seconde chance**

Le contrôle des connaissances s'effectue par un contrôle continu et régulier.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. En évaluation continue intégrale, la seconde chance est comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Dans ce cas, la seconde chance réside dans le nombre d'épreuves organisées et les coefficients attribués à ces épreuves. Elle peut consister à la mise en place d'une épreuve dédiée.

## 7.2. Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ)

Dans le cadre de la mise en place de SAÉ, le contrôle des connaissances et compétences des ECUE-Ressources s'effectue par des épreuves de contrôle continu.

Le travail à effectuer dans le cadre d'une Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) doit obligatoirement être réalisé dans le temps imparti avec un strict respect des dates de rendu. Le non-respect des échéances pour la remise d'un travail ou la non-participation injustifiée à une étape du travail demandé entraîne l'attribution de la note de 0/20. En cas d'absence prolongée et dûment justifiée de l'étudiant, un délai supplémentaire équivalent à la durée de l'absence peut être accordé à l'étudiant pour la remise du rapport ou du projet. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. La demande doit obligatoirement être faite dans un délai de 7 jours au plus tard après la date de la première échéance, à l'enseignant responsable de la SAÉ. **La seconde chance réside dans l'accompagnement formatif de l'étudiant** tout au long de la SAÉ.

Dans tous les cas de productions d'écrits qu'il réalise, l'étudiant est tenu d'y adjoindre un engagement de non-plagiat.

## 7.3. Organisation du contrôle continu et contrôle continu intégral

Dans le cas des ECUE évalués en CC, trois modalités d'évaluations intégrant le principe de la seconde chance sont possibles, à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'ECUE. Une 4<sup>ème</sup> modalité peut être appliquée spécifiquement aux ECUE de faible volume horaire, c'est-à-dire de 10 HeTD maximum.

### **Modalité 1 : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance sous forme d'évaluation finale**

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, évaluation finale comprise.

Aucune évaluation y compris l'évaluation finale ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

#### **- Absence à l'évaluation finale**

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

#### **- Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

## **Modalité 2 : Mise en œuvre du contrôle continu avec une épreuve de seconde chance dédiée sous la forme d'un CC final portant sur l'ensemble du programme**

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations couvrant à elles deux l'ensemble du programme de l'ECUE (épreuves de 1<sup>ère</sup> chance) et à une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE (épreuve de 2<sup>ème</sup> chance).

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, hors CC final. Aucune de ces évaluations ne peut représenter plus de 50% de la note globale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

### **- Absence à l'évaluation finale**

L'évaluation finale s'adresse à tout étudiant souhaitant améliorer sa note de 1<sup>ère</sup> chance.

Ainsi, si l'absence est injustifiée à l'évaluation finale (épreuve de 2<sup>ème</sup> chance), le résultat de l'étudiant reste celui de la 1<sup>ère</sup> chance.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution de la note de la 1<sup>ère</sup> chance comme résultat à l'ECUE.

### **- Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, l'étudiant est déclaré ABJ, ce qui entraîne l'attribution de la note de 0/20 à l'épreuve dans le calcul de la note de 1<sup>ère</sup> chance, avec la possibilité de saisir sa seconde chance au CC final.

## **Modalité 3 : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance incluse dans la succession des épreuves et le mode de calcul de la note finale**

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins trois évaluations. Aucune évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note globale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à ne pas retenir l'ensemble des notes dans le calcul de la note de l'ECUE.

### **- Absence aux évaluations**

L'absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note de 0/20.

Dans le cas d'absences non justifiées à la moitié ou plus de la moitié des évaluations, l'étudiant est déclaré ABI à l'ECUE.

En cas d'absence justifiée à une évaluation, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

#### **Modalité 4 (ECUE $\leq$ 10 HeTD) : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance sous forme d'évaluation finale dédiée**

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à deux évaluations portant chacune sur l'ensemble du programme de l'ECUE, donc deux évaluations finales.

La note de première chance est égale à la note de la 1<sup>ère</sup> évaluation finale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de la 2<sup>ème</sup> évaluation finale (épreuve de seconde chance).

##### **- Absence à la 1<sup>ère</sup> évaluation finale (1<sup>ère</sup> chance)**

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée : l'étudiant peut être autorisé, à sa demande et à l'appréciation de l'enseignant, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

##### **- Absence à la 2<sup>ème</sup> évaluation finale (2<sup>ème</sup> chance)**

La 2<sup>ème</sup> évaluation finale s'adresse à tout étudiant souhaitant améliorer sa note de 1<sup>ère</sup> chance.

Ainsi, si l'absence est injustifiée à la 2<sup>ème</sup> évaluation finale (épreuve de 2<sup>ème</sup> chance), le résultat de l'étudiant reste celui de la 1<sup>ère</sup> chance. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à la 1<sup>ère</sup> évaluation. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution de la note de la 1<sup>ère</sup> chance comme résultat à l'ECUE.

## **Section 8. Modalités d'acquisition des crédits européens (ECTS) et règles de progression**

### **8.1. Calcul des notes**

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

**ECUE** : La note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

**UE** : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

**SEMESTRE** : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

**ANNEE** : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

**DIPLOME** : La note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 3 années de licence sans coefficient.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

## 8.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Modalité 2 : Les UE suivantes se compensent entre elles :

### Année de L1

L'UE permettant la compensation	UE compensée (si tous les ECUE $\geq 8/20$ )
UE21	UE11
UE22	UE12
UE23	UE13
UE13	UE23

### Année de L2

L'UE permettant la compensation	UE compensée (si tous les ECUE $\geq 8/20$ )
UE411	UE31
UE42 ou UE421 ou U422 ou UE 423	UE32
UE42 ou UE421 ou U422 ou UE 423	UE34
UE43	UE33
UE33	UE43

### Année de L3

L'UE permettant la compensation	UE compensée (si tous les ECUE $\geq 8/20$ )	L'UE permettant la compensation	UE compensée (si tous les ECUE $\geq 8/20$ )
UE54	UE63	UE53	UE64
UE63	UE54	UE64	UE53
UE62	UE52		
UE611	UE511	UE614	UE514

UE612	UE512	UE615	UE515
		—	—

La note seuil pour la compensation entre ECUE au sein d'une UE est fixée à 8/20.

### 8.3. Modalité de report de notes

Toute UE validée étant définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

### 8.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure. Dans le cas contraire et sauf décision du jury autorisant le passage a minima, tel que défini au point 7.5, l'étudiant est uniquement admis à se réinscrire dans l'année non validée, sous réserve du nombre de réinscriptions autorisées.

### 8.5. Passage a minima (non obligatoire)

Sur proposition du jury, un étudiant qui, à la session de rattrapage (seconde chance), n'a pas acquis les 60 crédits ECTS de l'année, peut être autorisé à passer dans l'année supérieure, dès lors qu'il a acquis 45 crédits ECTS, ou un semestre en totalité et au minimum 15 crédits ECTS de l'autre semestre. Dans tous les autres cas, l'étudiant redouble son année.

Aucun passage en L3 ne peut être autorisé si l'étudiant n'a pas acquis les 60 crédits ECTS de la L1.

### 8.6. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix doit figurer dans le contrat pédagogique conclue avec l'étudiant en accord avec l'enseignant en charge de l'ECUE.

## Section 9. Modalités d'obtention du diplôme et mentions

### 9.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE,  
la note seuil de 8/20 pour chaque ECUEs de la formation.

### 9.2. Diplôme de Licence

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 3 années de la Licence (L1, L2, L3) :

- mention passable si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20 ;

- mention assez-bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20.

### **Section 10. Dispositions transitoires**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions jointes en annexe précisent les modalités d'acquisition, de capitalisation ou de report prévues à titre transitoire pour les étudiants redoublants. Le contrat pédagogique doit prendre en considération ces éléments.

## Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle Offre de Formation pour l'année universitaire 2024-2025

En raison de la mise en place de la nouvelle offre de formation, certains semestres, UE et ECUE validés par l'étudiant ne se retrouvent pas nécessairement à l'identique dans le nouveau programme pédagogique de la formation.

L'étudiant redoublant qui a capitalisé intégralement un semestre en 2023-2024 voit la note et le résultat obtenus au semestre capitalisé reportés au semestre correspondant de l'année 2024-2025, même si le contenu pédagogique du semestre a été modifié.

S'agissant des semestres non validés, l'étudiant redoublant conserve le bénéfice des notes et résultats supérieurs ou égaux à 10 ainsi que les compensations et les crédits obtenus aux UE et ECUE qui se retrouvent à l'identique dans la nouvelle offre de formation. **Pour ce qui est des ECUE disparus et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation, les correspondances s'établissent dans le tableau qui suit.**

**Pour ce qui est des UE ou ECUE sans équivalent dans la mention ou le parcours choisi et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation, les ECTS associés demeurent définitivement acquis et un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant.**

L'application de ces règles d'équivalence ne peut remettre en cause les décisions prises par le jury d'année 2023-2024.

L'étudiant devra s'inscrire administrativement dans l'année d'étude autorisée par cette décision.

Le bénéfice des équivalences ne sera rendu effectif qu'après la décision de jury 2023-2024.

Tout étudiant pour qui les mesures d'équivalence pourraient entraîner, par le biais des compensations ou directement, la validation de l'année ou d'un semestre pourra solliciter sa composante afin d'obtenir une autorisation à suivre des enseignements par anticipation. La décision sera rendue par les commissions pédagogiques d'accès ad hoc, sur proposition du jury.

Tableau de correspondance pour la L1 SV

2023-2024		2024-2025		Remarques
Diplôme (ancienne offre)		Diplôme (nouvelle offre)		
Semestre 1		Semestre 1		
Elément UE/ECUE	ECTS	Elément UE/ECUE	ECTS	
UE11	12	UE11	14	
SAE11	4	SAE11	4	
RAB11	2	RAB11	3	
RAB12	2	RAB12	2	
RAPB11	2	RAPB11	3	Validation RAPB11 nouvelle offre si la moyenne entre RAPB11AOF et RAPB12 AOF est $\geq$ à 10
RICB1	2	RICB2	2	Changement semestre
UE12	14	UE12	12	
SAE12	6	SAE12	6	
RAU11	2	RAU11	2	
RAB13	2	RAB13	2	
RAPB12	2	RAPB11	3	Validation RAPB11 nouvelle offre si la moyenne entre RAPB11AOF et RAPB12 AOF est $\geq$ à 10
RIMB1	2	RIMB1	2	
UE13	4	UE13	4	
SAE13	2	SAE13	3	
RIE11	2	RIE11	1	
Semestre 2		Semestre 2		
Elément UE/ECUE	ECTS	Elément UE/ECUE	ECTS	
UE21	12	UE21	14	
SAE21	4	SAE21	4	
RAB21	1,5	RAB21	3,5	Validation RAB21 nouvelle offre si la moyenne entre RAB21AOF et RAB23AOF est $\geq$ à 10
RAB22	1,5	RAB22	2,5	
RAMB21	2	RAMB21	2	
RICB2	3	RICB1	2	Changement semestre
UE22	14	UE22	12	
RAU21	3	RAU21	3	
RAB23	2	RAB21	3,5	Validation RAB21 nouvelle offre si la moyenne entre RAB21AOF et RAB23AOF est $\geq$ à 10
RAB24	3	RAB24	3	
UE23	4	UE23	4	
SAE23	2	SAE23	3	
RIE21	2	RIE21	1	

Note : AOF = Ancienne Offre de Formation

**Tableau de correspondance pour la L2 SV**

<b>2023-2024</b>		<b>2024-2025</b>		
<b>Diplôme (ancienne offre)</b>		<b>Diplôme (nouvelle offre)</b>		<b>Remarques</b>
Semestre 3		Semestre 3		
Elément UE/ECUE	ECTS	Elément UE/ECUE	ECTS	
UE31	13	UE31	13	
SAE31	5	SAE31	5	
RAB31	3	RAB31	3	
RAB32	3	RAB32	3	
RIB33	2	RIB33	2	
UE33	4	UE33	3	
SAE33	2	SAE33	2	
RIE31	2	RIE31	1	
UE32	9	UE32	8	Pour les deux parcours BGB et SEGE
SAE32	2	SAE32	1	
RAB34 4	2	RAB34 4	2	
RAB35	3	RAB35	3	
RACB3	2	RACB3	2	
PIX	0	UE PIX	1	
RAU31	2	RAU31	2	
UE34	4	UE34	5	Pour les deux parcours BGB et SEGE
SAE341	2	SAE341	3	
SAE342	2	SAE342	3	
RAU32	2	RAU32	2	
RAB36	2	RAB36	2	
Semestre 4		Semestre 4		
	ECTS		ECTS	
UE43	4	UE43	3	
SAE43	2	SAE43	2	
RIE41	2	RIE41	1	
UE411	13	UE411	13	SEGE – ANG -AME
UE412	13	UE412	13	SEGE EDUC
UE41	13	UE41	13	BGB/BGB-LAS
SAE411	5	SAE411	5	SEGE (ANG -AME) BGB BGB LAS
SAE412	7	SAE412	7	SEGE EDUC
RAB48	2	RAB48	2	
RAU41	2	RAU41	2	
RAB47	2	RAB47	2	
RAB43	2	RAB43	2	
RAB46	2	RAB46	2	
RAB41	2	RAB41	2	
UE421	13	UE421	13	SEGE (ANG-EDUC)
UE422	13	UE422	13	SEGE (AME)
UE42	13	UE42	13	BGB BGB-LAS
SAE421	5	SAE421	5	SEGE
SAE422	5	SAE422	5	BGB BGB-LAS

RAU42	2	RAU42	2	
RAB42	2	RAB42	2	
RAU43	4	RAU43	4	
RAB44	4	RAB44	4	
RAB40	2	RAB40	2	
RICB4	2	RICB4	2	

**Tableau de correspondance pour la L3 SV**

<b>2023-2024</b>		<b>2024-2025</b>		
<b>Diplôme (ancienne offre)</b>		<b>Diplôme (nouvelle offre)</b>		<b>Remarques</b>
Semestre 5		Semestre 5		
Elément UE/ECUE	ECTS	Elément UE/ECUE	ECTS	
B51	4	RAB61	2	Changement semestre
B52	3	RIB62	2	Changement semestre
B53	2	RAB52	2	
B54	4	RIB50	2	
E51	2	RIE51	1	
OB51	1			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
OB52	1			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
B55	3	RAB55	3	
B56	3			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
B57	3	RAB67	2	Changement semestre
B58	4			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
B59	4	RAB51	2	
B50	2	RAB60	2	Changement semestre
U51	2			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
U52	4	RAU62	2	Changement semestre
U53	4	RAU52	2	
OB54	3			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
OB53	1			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
U54	2			Pas d'équivalent – inclus dans SAÉ
Semestre 4	ECTS	Semestre 4	ECTS	
U61	3	RAU55	2	Changement de semestre
B61	2			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
B62	4	RIB65	2	
E61	2	RIE61	1	
OB61	1			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
OB62	1			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
B63	4	RAB54	2	Changement de semestre
B64	3			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
B65	3	RAB64	2	
B66	3			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
B67	4			Pas d'équivalent inclus

				dans les SAÉs
B68	3	RAB68	2	
B69	1			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
U62	3			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
U63	2	RAU54	2	Changement de semestre
U64	4			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
U65	2			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
OB63	1			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs
OB64	3			Pas d'équivalent inclus dans les SAÉs

UE	Sciences et Techniques
Champ disciplinaire	Médecine
Domaine de formation	Sciences, Technologies, Santé
Mention du diplôme	Licence Sciences de la Vie
Parcours 1	Académique
Parcours 2	LAS
Effectifs du diplôme	180
Année du diplôme	L1
Responsables pédagogiques	Jean-Loup Cadou et Claudine Baraquet
Secrétaire pédagogique	Christelle Flament

S'2024-2028-Licence-SV-L1-A01

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	CM GRPE entier	CM Demi-GRPE	TD	TP	Terrain	TUTORAT	Nombre d'heures de stage /étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de demi groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupes TP	Nombre de groupes terrain	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)	
<b>Semestre 1</b>																												
<b>TRONC COMMUN LAS/ACADEMIQUE</b>																												
S1	UE-c	UE11	Résoudre une problématique scientifique en SVT niveau 1	O	14	14		30	30		145	5	88	22	0	3		319	261							423,13	TC	
S1	SAE	SAE11	SAE : Enquête sur une maladie cardio-vasculaire ou respiratoire	O	4	4	SAE	4	4		7,00	4,50	1,50	7,50	0,00	0,00		37,50	15,50	1,00	1,00	5,00	10,00		40,00	67,25	TC	
			SAE - Accompagnement								2,00	0,00	1,50	1,50				1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00		40,00	1,00	TC	
			SAE - Méthodologie - Recherche Documentaire																							40,00	1,00	TC
S1	RA	RAB11	RA : Biologie cellulaire et moléculaire	O	3	3	CC	3	3		25,25		9	6,00				34,25	34,25	1,00	1,00	5,00	10,00		40,00	82,88	TC	
S1	RA	RAB12	RA : Physiologie humaine	O	2	2	CC	2	2		17		0					17,00	17,00	1,00	1,00	5,00	10,00		40,00	25,50	TC	
S1	RA	RAB11	RA : Physique appliquée aux SVT	O	3	3	CC	3	3		21		21					42,00	42,00	1,00	1,00	5,00	10,00		40,00	136,50	TC	
S1	RA	RACB1	RI : De l'atome à la molécule	O	2	2	CC	2	2		14		18					32,00	32,00	1,00	1,00	5,00	10,00		40,00	111,00	TC	
S1	UE-c	UE12	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en SVT niveau 1	O	12	12		12	12		55,50	0,00	26,50	12,00	0,00	1,75		119,75	96,75							342,42	TC	
S1	SAE		SAE : Ecosystème méditerranéen 1 : Découvrir l'environnement sur le terrain et en laboratoire	O	6	6	SAE	6	6		10,50	0,00	7,00	12,00	0,00	1,75		55,25	31,25	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	177,42	TC	
			SAE - Accompagnement								3		7	6		1,75		17,75	17,75	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	178,17	TC	
			SAE - Méthodologie								1,5							1,50	1,50	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	1,00	TC	
S1	RA	RAU11	RA : Climatologie et Géologie de surface	O	2	2	CC	2	2		18,5		0	8				19,50	19,50	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	29,25	TC	
S1	RA	RAB13	RA : Physiologie végétale	O	2	2	CC	2	2		15		0					15,00	15,00	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	22,50	TC	
S1	RI	RIAB1	RI : Mathématiques appliquées aux SVT	O	2	2	CC	2	2		18,5		19,5					38,00	38,00	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	113,25	TC	
S1	UE-c	UE13	Compétence complémentaire : Communiquer scientifiquement	O	4	4		4	4		9,75	0,00	12,00	2,00	0,00	0,75		36,50	24,50							107,96	TC	
S1	SAE	SAE13	SAE : Sciences à la une	O	3	3	SAE	3	3		6,00	0,00	12,00	2,00	0,00	0,75		32,75	20,75	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	102,33	TC	
			SAE - Accompagnement								4,5		6	2		0,75		11,75	11,75	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	103,00	TC	
			SAE - Méthodologie								1,5							1,50	1,50	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	1,00	TC	
S1	RI	RIE11	RI : Anglais	O	1	1		1	1		3,75		0					3,75	3,75	1,00	2,00	5,00	10,00		40,00	5,63	TC	
<b>Semestre 2</b>																												
<b>Parcours Académique</b>																												
S2	UE-c	UE21	Compétence 1 : Résoudre une problématique scientifique en SVT niveau 2	O	14	14		14	14		67,50	0,00	58,50	3,00	0,00	0,00		149,00	129,00							253,50	Acad	
S2	SAE	SAE21	SAE : Mol Génétix, Enquête sur une maladie génétique chez l'être humain	O	4	4	SAE	4	4		3,50	0,00	7,50	3,00	0,00	0,00		34,00	14,00	0,50		3,00	6,00		24,00	37,13	TC1	
			SAE - Accompagnement								1,5		7,5					11,50	0,50		3,00	6,00			24,00	37,13	TC1	
			SAE - Méthodologie - Recherche Documentaire															0,00	0,50		3,00	6,00			24,00	37,13	TC1	
S2	RA	RAB21	RA : Biochimie	O	3,50	3,50	CC	3,50	3,50		27,00		15					42,00	42,00	0,50		3,00	6,00		24,00	65,25	TC1	
S2	RA	RAB22	RA : Génétique 1	O	2,5	2,5	CC	2,5	2,5		16,5		9					25,50	25,50	0,50		3,00	6,00		24,00	39,38	TC1	
S2	RA	RAB23	RA : Probabilités appliquées à la génétique	O	2	2	CC	2	2		10,5		15					25,50	25,50	1,00		3,00	6,00		24,00	60,75	Acad	
S2	RI	RIE21	RI : Chimie appliquée aux compartiments liquidiens	O	2	2	CC	2	2		10		12					22,00	22,00	1,00		3,00	6,00		24,00	51,00	Acad	
<b>Parcours LAS</b>																												
S2	UE-c	UE21	Compétence 1 : Résoudre une problématique scientifique en SVT niveau 2	O	10	10		10	10		47,00	0,00	31,50	3,00	0,00	0,00		101,50	81,50							70,75	LAS	
S2	SAE	SAE21	SAE : Mol Génétix, Enquête sur une maladie génétique chez l'être humain	O	4	4	SAE	4	4		3,50	0,00	7,50	3,00	0,00	0,00		34,00	14,00	0,50		1,00	2,00		8,00	14,13	TC2	
			SAE - Accompagnement															11,00	0,50		1,00	2,00			8,00	14,13	TC2	
			SAE - Méthodologie - Recherche Documentaire															3,00	0,50		1,00	2,00			8,00	14,13	TC2	
S2	RA	RAB21	RA : Biochimie	O	3,50	3,50	CC	3,50	3,50		27,00		15					42,00	42,00	0,50		1,00	2,00		8,00	35,25	TC2	
S2	RA	RAB22	RA : Génétique 1	O	2,50	2,50	CC	2,50	2,50		16,5		9					25,50	25,50	0,50		1,00	2,00		8,00	21,38	TC2	
S1	UE	UELAS	Parcours LAS (4 ECTS)	O	4	0		4	0									40,00	40,00							0,00	LAS	
S1			Enseignements de la mineure santé	O	4	0	Concours externe	4	0									40,00	40,00							0,00	LAS	
<b>TRONC COMMUN LAS/ACADEMIQUE</b>																												
S2	UE-c	UE22	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en SVT niveau 2	O	12	12		12	12		62,00	0,00	10,50	30,00	0,00	1,75		148,25	104,25							332,33	TC	
S2	SAE	SAE22	SAE : Ecosystème méditerranéen 2 : Découvrir l'environnement sur le terrain et en laboratoire	O	6	6	SAE	6	6		3,00	0,00	9,00	30,00	0,00	1,75		87,75	43,75	1,00		4,00	8,00		32,00	237,83	TC	
			SAE - Accompagnement								3		9	30		1,75		49,75	19,75	1,00		4,00	8,00		32,00	238,63	TC	
			SAE - Méthodologie - Recherche Documentaire															24,00	24,00	1,00		4,00	8,00		32,00	239,00	TC	
S2	RA	RAU21	RA : Histoire de la planète, formation des paysages et géophysique appliquée	O	3	3	CC	3	3		25,5		0					25,50	25,50	1,00		4,00	8,00		32,00	38,25	TC	
			RA - Histoire de la planète et formation des paysages								16,5		0					16,50	16,50			4,00	8,00		32,00	38,25	TC	
			RA - Physique appliquée à la géologie								9		0					9,00	9,00			4,00	8,00		32,00	38,25	TC	
S2	RA	RAB24	RA : Biologie des organismes	O	3	3	CC	3	3		33,5		1,5					35,00	35,00	1,00		4,00	8,00		32,00	56,25	TC	
S2	UE-c	UE23	Compétence complémentaire : Concevoir un projet en SVT	O	4	4		4	4		6,00	0,00	21,00	0,00	0,00	0,75		39,75	27,75							109,00	TC	
S2	SAE	SAE23	SAE : L'environnement au cœur de l'action	O	3	3	SAE	3	3		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,75		24,75	12,75	1,00		4,00	8,00		32,00	49,00	TC	
			SAE - Accompagnement								3		6	0		0,75		9,75	1,00		4,00	8,00			32,00	49,00	TC	
			SAE - Méthodologie - Recherche Documentaire															3,00	1,00		4,00	8,00			32,00	49,00	TC	
S2	RI	RIE41	RI : Anglais	O	1	1	CC	1	1				15					15,00	15,00	1,00		4,00	8,00		32,00	60,00	TC	
<b>Aditifs au diplôme Optionnels</b>																												
S2	UE	UECAPL2	Option Cap L2 (aide à la réussite)	F	0	2		0	0		0	0	20	0		0		20,00	20,00							20,00		
S2	AD	RD29	Aide à la réussite CapL2										20					20,00	20,00	1,00		1,00	1,00			20,00		
S2	UE	UEGLarge	Option Grand Large (ECTS surnuméraires)	F	0	2		5																				

UFR	Sciences et Techniques
Champ disciplinaire	Met Sciences Ingénierie
Domaine de formation	Sciences, Technologies, Santé
Mention du diplôme	Licence Sciences de la Vie
Parcours 3	Tremplin
Effectifs du diplôme	24
Année du diplôme	L1
Responsables pédagogiques	Jean-Loup Cadiou
Secrétaire pédagogique	Christelle Flament
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	CM GRPE entier	CM Demi-GRPE	TD	TP	Terrain	TUTORAT	Nombre d'heures de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de demi groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes de terrain	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)	
<b>Semestre 1</b>																												
<b>UE tremplin</b>																												
S1	UE	UE11	Accompagnement à la réussite 1					16	16		71	0	57	12	0	2		252,75	216,75							156,00	Parcours ou TC	
		MTU	Méthodologie du travail universitaire					0	ENS	Enseignement suivi			10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	10,00	
		PPE	Projet professionnel de l'étudiant					0	ENS	Enseignement suivi			10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	10,00	
		RDOC	Initiation à la recherche documentaire					0	ENS	Enseignement suivi			10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	10,00	
S1	UE	UE14	Renforcement disciplinaire 1					0	1		0,00	0,00	66,50	0,00	0,00	0,00	0,00	66,50	66,50							71,50	Acad	
S1	SAE	SAE14	Projet scientifique : enquête Scientifique					0	1	SAE	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00		30,00	15,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	15,00	TC	
		RD11	TD supplémentaire de Climatologie et géologie de surface					0	ENS	Enseignement suivi			5					5,00	5,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	5,00		
		RD12	TD supplémentaire de Mathématiques pour la biologie 1					0	ENS	Enseignement suivi			11,5					11,50	11,50	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	11,50		
		RD13	Tutorat étudiant					0	ENS	Enseignement suivi			20					20,00	20,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	20,00		
		RD14	Physique générale					0	ENS	Enseignement suivi			10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	10,00		
		RD15	Chimie générale					0	ENS	Enseignement suivi			20					20,00	20,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	20,00		
<b>TRONC COMMUN TREMPLIN/ACADEMIQUE</b>																												
S1	UE-c	UE12	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en SVT niveau 1	O				12	12		55,50	0,00	26,50	12,00	0,00	1,75		119,75	95,75							39,17	TC	
S1	SAE	SAE12	SAE : Ecosystème méditerranéen 1 : Découvre l'environnement sur le terrain et en laboratoire	O				6	6	SAE	10,50	0,00	7,00	12,00	0,00	1,75		55,25	31,25	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	19,67	TC	
		AC	accompagnement méthodologique					3					7					17,75	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	15,57	TC	
		MET	accompagnement méthodologique					1,5					6					1,50	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		RA	Ressources - Cours biodiversité- 6h TP biocecl					19,5					0					19,50	19,50	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S1	RA	RAU11	RA : Climatologie et Géologie de surface	O				2	2	CC			0					19,50	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S1	RA	RAB13	RA : Physiologie végétale	O				2	2	CC			15					15,00	15,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S1	RI	RIMB1	RI : Mathématiques appliquées aux SVT	O				2	2	CC			10,5					30,00	30,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	19,50	TC	
S1	UE-c	UE13	Compétence complémentaire : Communiquer scientifiquement	O				4	4		9,75	0,00	12,00	2,00	0,00	0,75		36,50	24,50							15,33	TC	
S1	SAE	SAE13	SAE : Sciences à la une	O				3	3	SAE	6,00	0,00	12,00	2,00	0,00	0,75		32,75	20,75	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	15,33	TC	
		AC	accompagnement méthodologique					1,5					7					11,25	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		MET	accompagnement méthodologique					1,5					7					11,25	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		RA	Ressources - Cours biodiversité- 6h TP biocecl					19,5					0					19,50	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S1	RI	RIE11	RI : Anglais	O				1	1				0					3,75	3,75	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
<b>Semestre 2</b>																												
<b>UE tremplin</b>																												
S2	UE	UE21	Accompagnement à la réussite 2					0,00	0,00		0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00							10,00	Acad	
S2	PPE	PPE	Projet professionnel de l'étudiant					0	ENS	CC			10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	10,00	TCI
S2	UE	UE24	Renforcement disciplinaire 2					0,00	0,00		0,00	0,00	68,50	0,00	0,00	0,00	0,00	68,50	68,50							75,50	Acad	
S2	RD21	RD21	TD supplémentaire d'histoire de la planète te formation des paysages					0	ENS				7					7,00	7,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	7,00	Acad	
S2	RD22	RD22	TD supplémentaire de Mathématiques pour la biologie 1					0	ENS				11,5					11,50	11,50	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	11,50	LAS	
S2	RD23	RD23	Tutorat étudiant					0	ENS				20					20,00	20,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	20,00	TC	
S2	RD24	RD24	TD supplémentaire de physique appliqué à la géologie					0	ENS				10					10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	10,00	TC	
S2	RD25	RD25	Chimie générale					0	ENS				20					20,00	20,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	20,00	TC	
<b>TRONC COMMUN TREMPLIN/ACADEMIQUE</b>																												
S2	UE-c	UE22	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en SVT niveau 2	O				12	12		62,00	0,00	10,50	30,00	0,00	1,75		148,25	104,25							35,17	TC	
S2	SAE	SAE22	SAE : Ecosystème méditerranéen 2 : Découvre l'environnement sur le terrain et en laboratoire	O				6	6	SAE	3,00	0,00	9,00	30,00	0,00	1,75		87,75	43,75	0,00		1,00	1,00		4,00	33,67	TC	
		AC	accompagnement méthodologique					3					6					19,75	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	17,67	TC	
		MET	accompagnement méthodologique					1,5					6					1,50	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		RA	Ressources en TP Climat- 6h TP biocecl- 6h TP SA- 6h TP bio					19,5					0					19,50	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S2	RA	RAU21	RA : Histoire de la planète, formation des paysages et géophysique appliquée	O				3	3	CC	25,5	0	0					25,50	25,50	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
		RA	Histoire de la planète et formation des paysages					16,5					0					16,50	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S2	RA	RAB24	RA : Biologie des organismes	O				3	3	CC	33,5		1,5					35,00	35,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	1,50	TC	
S2	UE-c	UE23	Compétence complémentaire : Concevoir un projet en SVT	O				4	4		6,00	0,00	21,00	0,00	0,00	0,75		39,75	27,75							23,00	TC	
S2	SAE	SAE23	SAE : L'environnement au cœur de l'action	O				3	3	SAE	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,75		24,75	12,75	0,00		1,00	1,00		4,00	8,00	TC	
		AC	accompagnement méthodologique					1,5					6					11,25	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		MET	accompagnement méthodologique					1,5					6					11,25	0,00	1,00	1,00	1,00			4,00	0,00	TC	
		RA	Ressources en TP Climat- 6h TP biocecl- 6h TP SA- 6h TP bio					19,5					0					19,50	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	0,00	TC	
S2	RI	RI	RI : Anglais					1	1	CC			15					15,00	15,00	0,00	1,00	1,00	1,00		4,00	15,00	TC	
S2	UE	UEStage	Option Stage [ECTS surnuméraires]	F				1	0				1	0					0,00							0,00		
		Stage	Stage					1	1				1	1														

Parcours Tremplin			
Total heures semestre 1 / étudiants	216,75	50,73 %	
Total heures semestre 2 / étudiants	210,50	49,27 %	
Total heures année / étudiant	427,25		
part des Heures d'accompagnement	60,50	14,16 %	

Total heures CM annuel	138,50	32,42 %
Total heures TD annuel	98,00	22,94 %
Total heures TP/tutorat annuel	46,25	10,83 %

Coût total HETD de la formation * nb groupes	0,00	avant
Part de l'accompagnement des SAE	50,67	
Coût additifs MisTra de la formation	299,67	

0  
50,6666667  
341,666667

Indicateurs de la Démarche Compétence	HE inclus dans SAE	HE Dédiées à l'accompagnement SAE	HETD inclus dans SAE	HETD Dédiées à l'accompagnement SAE	ECTS SAE	Nbre UE Compétence	Nbre UE Totales
Parcours académique	123,5	60,5	91,67	50,67	18	4	6

Champ disciplinaire	Mier Sciences Ingénierie
Domaine de formation	Sciences, Technologies, Santé
Mention du diplôme	Licence Sciences de la Vie
Parcours 1	Biochimie Génie Biologique (B)
Parcours 2	Biochimie Génie Biologique-Sciences de l'Environnement
Parcours 3	Sciences de l'Environnement
Effectifs du diplôme	80 32 BGB 16 BGB
Année du diplôme	L2
Responsables pédagogiques	Virginie Garlati et I
Secrétaire pédagogique	Mireille
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non	ECTS	Coef.	MCC	CM GRPE entier	CM Demi-GRPE	TD	TP	Terrain	TUTORAT	Nombre d'heures de stage /étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de demi groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes de terrain	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)		
<b>Semestre 3</b>																													
<b>UE Tronc Commun</b>																													
S3	UE-c	UE31	Compétence 1 : Résoudre une problématique scientifique en Sciences de la vie	O				13,00	13,00		73,50	0,00	36,00	3,00	0,00	1,00		137,50	113,50							241,58	TC		
S3	SAE	SAE31	SAE : Enquête sur la survie des cellules et des organismes dans l'objectif d'écrire une revue scientifique					5	5	SAE	1,50	0,00	4,50	3,00	0,00	1,00		34,00	10,00	1,00		3,00	5,00		20,00	39,08	TC		
	AC		accompagnement								1,50		4,50			1,00			7,00	1,00		3,00	5,00			20,00	39,08	TC	
	MET		méthodologie - Recherche Documentaire										3,00	2,00					9,00	1,00		3,00	5,00			20,00	39,08	TC	
	RES		Ressources																0,00	1,00		3,00	5,00			20,00	39,08	TC	
S3	RA	RAB31	RA : Bio-énergétique, métabolisme du vivant et chimie redox					3	3	CC			6					32,00	32,00	1,00		3,00	5,00		20,00	57,00	TC		
S3	RA	RAB32	RA : Biologie cellulaire et moléculaire eucaryote et procaryote					3	3	CC			7,5					35,50	35,50	1,00		3,00	5,00		20,00	64,50	TC		
S3	RI	RIB33	Physiologie humaine 2					2	2	CC			18					36,00	36,00	1,00		3,00	5,00		20,00	81,00	TC		
S3	UE-c	UE33	Compétence 3 : Communiquer scientifiquement à l'écrit en sciences de la vie	O				3	3		25,50	0,00	19,50	0,00	0,00	1,00	0,00	58,00	46,00							73,33	TC		
S3	SAE	SAE33	SAE : Communiquer ta science à travers une revue à destination d'un public scientifique					2	2	SAE	4,50	0,00	9,00	0,00	0,00	1,00		26,50	14,50	1,00		3,00	5,00		20,00	47,08	TC		
	AC		accompagnement								1,50		4,50			1,00			7,00	1,00		3,00	5,00			20,00	47,08	TC	
	MET		Méthodologie - Rédaction - utilisation labels										3,00	4,50					7,00	1,00		3,00	5,00			20,00	47,08	TC	
	RES		Ressources																0,00	1,00		3,00	5,00			20,00	47,08	TC	
S3	RI	RIE31	RI : Anglais					1	1	CC			10,5					31,50	31,50	0,50		1,00	2,00		8,00	26,25	TC		
<b>UE SEGE</b>																													
S3	UE-c	UE32	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en utilisant des modèles en SEGE	O				8,00	8,00		39,00	0,00	33,00	27,00	0,00	1,00	0,00	114,00	100,00							30,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
S3	SAE	SAE32	SAE : Modélise ta science					1	1	SAE	1,50	0,00	0,00	3,00	0,00	1,00		19,50	5,50							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
	AC		accompagnement								1,5		3			1			5,50							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
	MET		méthodologie										0,00						0,00							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
	RES		Ressources																0,00							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAB34	RA : Initiation à la programmation et mathématiques associées					2	2	CC			6	9				30,00	30,00							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAB35	RA : Modèles en sciences de la vie : enzymologie et croissance cellulaire					3	3	CC			15	15				40,50	40,50							0,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAU31	RA : Modèles et Modélisation en Sciences de la Terre					2	2	CC			12	0				24,00	24,00	1,00		1,00	2,00		8,00	30,00	SEGE	Mutualisé porté par BGB	
S3	UE-c	UE34	Compétence 4 : Concevoir un projet en SEGE afin de mener une démarche scientifique	O				5	5		23,50	0,00	15,00	16,00	0,00	1,00	0,00	67,50	55,50							76,92	SEGE		
S3	SAE	SAE341	SAE : "écosystème maraichers" : conception d'un projet d'analyse de diversité et biodiversité de l'environnement en milieu terrestre					3	3	SAE	12,50	0,00	6,00	0,00	0,00	1,00		31,50	19,50	1,00		1,00	2,00		8,00	30,08	SEGE		
	AC		accompagnement								3		6			1			10,00	1,00		1,00	2,00		8,00	11,92	SEGE		
	MET		méthodologie										5						5,00	1,00		1,00	2,00		8,00	11,92	SEGE		
	RES		Ressources										4,5						4,50	1,00		1,00	2,00		8,00	11,92	SEGE		
S3	RA	RAU32	RA : Méthodes d'observations et d'analyses naturalistes (Niveau 1)					2	2		11		8	16				36,00	36,00	1,00		1,00	2,00		8,00	46,83	SEGE		
	AC		accompagnement										6	12					6							0,00	SEGE		
	MET		méthodologie										3	6					10,00	1,00		1,00	2,00		8,00	11,92	SEGE		
	RES		Ressources																0,00	1,00		1,00	2,00		8,00	11,92	SEGE		
<b>UE communes Parcours BGB et BGB-LAS</b>																													
S3	UE-c	UE 34	Compétence 4 : Concevoir un projet en BGB afin de mener une démarche scientifique	O				5	5		14,50	0,00	9,00	12,00	0,00	2,00	0,00	19,50	37,50							80	BGB		
S3	SAE	SAE342	SAE : "A la pêche aux molécules marines 1" : Concevoir un projet en biologie moléculaire et biochimie					3	3	SAE	12,50	0,00	6,00	0,00	0,00	2,00		32,50	20,50	1,00		2,00	3,00		12,00	46,75	BGB		
	AC		accompagnement										6			2			13,00	1,00		2,00	3,00		12,00	17,00	BGB		
	MET		méthodologie										3						5,00	1,00		2,00	3,00		12,00	17,00	BGB		
	RES		Ressources																4,5	1,00		2,00	3,00		12,00	17,00	BGB		
S3	RA	RAB36	RA : Méthodes d'études des micro-organismes (identification, modifications génétiques)					2	2				3	12				17,00	17,00	1,00		2,00	3,00		12,00	33,00	BGB		
<b>UE BGB</b>																													
S3	UE-c	UE32	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en utilisant des modèles en BGB	O				8	8		45,00	0,00	37,50	30,00	0,00	1,00	0,00	108,00	113,50							229	BGB-Acad		
S3	SAE	SAE32	SAE : Modélise ta science					1,00	1,00	SAE	1,50	0,00	0,00	3,00	0,00	1,00		19,50	5,50	1,00		2,00	4,00		16,00	20,92	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
	AC		accompagnement								1,5		3			1			5,50	1,00		2,00	4,00		16,00	20,92	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
	MET		méthodologie										0,00						0,00	1,00		2,00	4,00		16,00	20,92	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
	RES		Ressources																0,00	1,00		2,00	4,00		16,00	20,92	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAB34	RA : Initiation à la programmation et mathématiques associées					2	2	CC			6	9				30,00	30,00	1,00		2,00	4,00		16,00	64,50	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAB35	RA : Modèles en sciences de la vie : enzymologie et croissance cellulaire					3	3	CC			15	15				40,50	40,50	1,00		2,00	5,00		12,00	95,75	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RACB3	RA : Cinétique chimique et chimie des solutions					2	2	CC			18	3				37,50	37,50	1,00		1,00	2,00		8,00	47,50	BGB-Acad	Mutualisé porté par BGB	
<b>UE BGB-LAS</b>																													
S3	UE-c	UE32	Compétence 2 : Mener une démarche scientifique en utilisant des modèles en BGB	O				5	5		30	0	21	23	0	0	0	74	74							36	BGB-LAS		
S3	RA	RAB34	RA : Initiation à la programmation et mathématiques associées					2	2	CC			6	9				29,00	29,00							0,00	BGB-LAS	Mutualisé porté par BGB	
S3	RA	RAB35	RA : Modèles en sciences de la vie : enzymologie et croissance cellulaire					3	3	CC			15	15				45,00	45,00	0,50		1,00	1,00		4,00	36,25	BGB-LAS	Mutualisé porté par BGB	
S3	UE	UELAS	Parcours LAS [3 ECTS + 3 ECTS surnuméraires]					6	3									40,00	40,00							0,00	BGB-LAS		
S3	UE	UELAS	Enseignements de la mineure santé					6	3	Concours externe								40,00	40,00							0,00	BGB-LAS		
<b>UE certificatifs transverses communes</b>																													
S3	UE	UE PIX	PIX	O				1	1									13,00	3,00	1,00		3,00	5,00		20,00	8,17	TC		
S3	RI	RIE31	RI : Anglais					1	1	ENS				2				13,00	3,00	1,00		3,00	5,00		20,00	8,17	TC		
S3	UE	UEEcrit																											



Parcours SEGE option ANG	21	15	9	6	569	455,8
Parcours SEGE option EDUC	21	33	9	12	569	634,6
Parcours SEGE option AME	21	30	9	9	569	616,1
Parcours BGB	21	27	9	9	576,5	658,5
Parcours LAS	18	27	6	9	543	606,5
hdus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SE	1,50	1,07	0,64	0,43	33,47	26,81
hdus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SE	1,50	2,36	0,64	0,86	33,47	37,33
hdus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SE	1,50	2,14	0,64	0,64	33,47	36,24
rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours	1,50	1,93	0,64	0,64	33,91	35,74
rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours	1,29	1,93	0,43	0,64	31,94	41,09





S6	RA	RAB61	RA : Régulation physiologique et métabolique						2,00	2	CC	30		6							36,00	36,00	1,00		2,00	4,00				57,00	BGB	Mutualisé porté par BGB
S6	UE-c	UE61	Compétence 1 : Résoudre une problématique scientifique discutée en BGB	O					10,00	10,00		24,00	0,00	11,50	4,00	0,00	1,00	0,00		54,50	40,50									59,50	BGB	
S6	SAE	SAE615	SAÉ : Analyse une question innovante dans la littérature scientifique						6	6	SAE	0,00	0,00	1,50	4,00	0,00	1,00			20,50	6,50	1,00		1,00	2,00			10,00	13,50	BGB		
	AC		accompagnement méthodologie											1,5	4		1			6,50	1,00			1,00	2,00			10,00	13,50	BGB		
	MET																			0,00	1,00			1,00	2,00			10,00	0,00	BGB		
S6	RA	RAB66	RA : biologie moléculaire et santé						2,00	2	CC	11	0	11	0	0	0	0		22,00	22,00	1,00		1,00	2,00			10,00	27,50	BGB-Acad		
	Res		immunologie									4		4							0,50			1,00	2,00			10,00		BGB		
	BES		Biologie Moléculaire									7		7							14,00	0,50		1,00	2,00			10,00	0,00	BGB		
S6	RA	RAB67	RA : Biologie Cellulaire 3								CC									0,00	0,00			1,00	2,00			0,00	0,00	BGB		
S6	RI	RIB65	RA : RI Neurophysiologie 2						2,00	2	CC	24		10						34,00	34,00	1,00		1,00	3,00				46,00	BGB	Mutualisé porté par BGB	
			UE BGB-LAS																													
S6	UE	UELAS	Parcours LAS [ 4 ects surnuméraires]	O					4,00	0										40,00	40,00										BGB-LAS	
S6	RI		Enseignements de la mineure santé						4,00	0	Concours externe									40,00	40,00	1,00		1,00	1,00		4,00	0,00	0,00	BGB-LAS		
			Additifs au diplôme																													
S6	UE	UEGdLarge	Option Grand Large (tous les parcours) [ECTS surnuméraires]	F	0	2			5,00	0		4,5		30						69,5	34,5								36,75			
S6	AD	RDS1	Chimie						1,00	1	CC	4,5		9						13,5	13,50	1	1	1	1	1	1	1	15,75			
S6	AD	RDS3	Anglais						1,00	1	CC	6		6						6	6,00	1	1	1	1	1	1	1	6,00			
S6	AD	RDS4	Préparation des épreuves						2,00	2	CC	15		15						15	15,00	1	1	1	1	1	1	1	15,00			
S6	AD	Stage	Stage						1,00	1	Enseignement suivi									35	35	0,00	1	1	1	1	1	1	0,00			
S6	UE	UEStage	Option (Stage tous les parcours) [ECTS surnuméraires]	F	0	2			0,00	0											0,00								0,00			
	AD	Stage	Stage						1,00	1										35												
S6	UE	UEEcoguide	Ecoguide (option de SEGE) [Ects surnuméraires]	F	0	2			3,00	0	CC									73,5	38,5								0			
S6	AD	RC61	GUIIDER sur une zone naturelle						1,00	1				1,5						9	10,5								0,00			
S6	AD	RC62	ANIMER un programme de médiation						1,00	1		4,5		8						12	24,5								0,00		Mutualisé CIGALE	
S6	AD	RC63	CONSTRUIRE son parcours professionnel						1,00	1		1,5		2						35	38,5	3,50							0,00			

Parcours SEGE	ANG	EDUC	AME
Total heures semestre 1 / étudiants	307,00	296,50	277,5
Total heures semestre 2 / étudiants	262,50	266,00	268,5
Total heures année / étudiant	569,50	562,50	546,00
part des Heures d'accompagnement	101,50	110,00	99

  

Parcours BGB et BGB-LAS	BGB	LAS
Total heures semestre 1 / étudiants	306,00	268,50
Total heures semestre 2 / étudiants	224,00	224,00
Total heures année / étudiant	530,00	492,50
part des Heures d'accompagnement	102	100,5

	avant
Coût total HETD de la formation * nb groupes	1518,17
Part de l'accompagnement des SAE	373,50
Coût additifs MisTraL de la formation	73,50

Indicateurs de la Démarche Compétence	HE incluses dans SAE	HE Dédites à l'accompagnement SAE	HETD incluses dans SAE	HETD Dédites à l'accompagnement SAE	ECTS SAE	Nbre UE Compétence	Nbre UE Totales	HE RI	HE RA
Parcours SEGE option ANG	210,5	101,5			34	8	8	33	314
Parcours SEGE option EDUC	219	110			36	8	8		
Parcours SEGE option AME	169	99	688,50	373,50	30	8	8		
Parcours BGB	226	102			36	8	8	67	259
Parcours LAS	224,5	100,5			36	8	10		
% parcours SEGE option ANG	36,96 %	17,82 %			56,67 %	100,00 %			
Parcours SEGE option EDUC	38,93 %	19,56 %			60,00 %	100,00 %			
Parcours SEGE option AME	30,95 %	18,13 %	45,35 %	24,60 %	50,00 %	100,00 %			
Parcours BGB	42,64 %	19,25 %			60,00 %	100,00 %			
% parcours LAS	42,36 %	18,96 %			60,00 %	80,00 %			

Indicateurs de la Charge de travail	Nb CC S1	Nb CC S2	Nb rendus S1	Nb rendus S2	TAE + HE S1	TAE + HE S2
Parcours SEGE option ANG	18	21	12	12	686	597
Parcours SEGE option EDUC	18	21	15	12	665	600,5
Parcours SEGE option AME	27	21	12	12	627	609
Parcours BGB	6	18	9	12	520	510
Parcours LAS	0	0	0	0		
le rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SEGE	1,29	1,50	0,86	0,86	40,35	35,12
le rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SEGE	1,29	1,50	1,07	0,86	39,12	35,32
le rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours SEGE	1,93	1,50	0,86	0,86	36,88	35,82
Nb de rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours BGB	0,43	1,29	0,64	0,86	30,59	30,00
Nb de rendus/CC par semaine sur 14/17 semaines parcours LAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Estimation : 3 rendus par SAE et 3 CC par matière